# DOSSIER DE PRESSE

Remise des Prix

Jeudi 5 novembre 2015 Hôtel du Département



Département de la Lozère Elodie LEHNEBACH, Rue de la Rovère 48000 Mende 04 66 49 66 07 presse@lozere.fr



# Présentation Le label Villes et Villages Fleuris



nitialement créé pour récompenser les efforts de fleurissement menés par les collectivités locales, le label a évolué et a désormais pour vocation de promouvoir et encourager toute action en faveur du développement du cadre de vie de manière plus globale (entrée de village, espaces publics, gestion de l'eau, gestion des déchets, valorisation du patrimoine....) dans une perspective de développement durable de la commune.

Le traitement paysager de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie peuvent influencer sur la qualité de la commune dans son ensemble et participer également à sa valorisation touristique. Ce label permet ainsi aux communes d'améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs. Il met en valeur le territoire communal. Il protège et valorise l'environnement et respecte les spécificités du paysage. Ainsi, en récompensant les actions menées par les communes, le label Villes et Villages Fleuris permet à ces dernières de promouvoir leur territoire et d'avoir une reconnaissance auprès du grand public.

### Rappel des critères d'évaluation :

L'attribution du label Villes et Villages Fleuris s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF dont :

- # La démarche de valorisation du Label par la commune
- # Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés
- # La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement
- # Les modes de gestion durable mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité
- # Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...)
- # La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune
- # La conduite de la visite du Jury

# Présentation et organisation

Cette année, c'est le Département de la Lozère qui a en charge l'organisation du concours interdépartemental VVF (organisation tournante entre les départements du Languedoc-Roussillon).

Afin de limiter les coûts et d'en faire un bel événement, il a été décidé de coupler la remise des prix du concours départemental et celle du concours interdépartemental du Languedoc-Roussillon.

Le label s'appuie sur différents niveaux :

#### LE NIVEAU DÉPARTEMENTAL

qui a pour missions
l'organisation du
concours départemental,
l'accompagnement des
communes, l'animation, la
coordination et la promotion du
label. Le jury départemental
n'a pas vocation a attribuer
les fleurs mais à proposer les
communes pour concourir au
niveau supérieur.



# **LE NIVEAU RÉGIONAL** dont les missions sont les suivantes:

- Organiser le label régional
- Accompagner les communes labellisées
- Animer et coordonner
- Coordination avec les jurys départementaux
- Promouvoir le label. C'est le niveau régional qui a vocation à attribuer les fleurs de niveau 1 à 3.

Afin de permettre aux communes d'évoluer dans le Concours, une Commission « Interdépartementale » s'est organisée entre les cinq départements engagés dans la démarche nationale : l'Aude. le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées Orientales. Aussi, le Conseil national des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) vient en appui des départements du Languedoc-Roussillon concernant l'attribution des 3 premiers niveaux du label.

#### LE NIVEAU NATIONAL

Association loi 1901, le Conseil national des Villes et Villages Fleuris est chargé d'organiser et de promouvoir le label des Villes et Villages Fleuris.

Le CNVVF constitue le cadre général de l'organisation et est le seul garant du label. Il initie les réflexions autour de l'évolution du concours et du label.

Les missions du CNVVF sont les suivantes :

- Organiser le concours et le label
- Accompagner les communes labellisées 4 fleurs (seul le niveau national peut attribuer la 4ème fleur)
- Coordonner
- Promouvoir le label

Chaque "niveau" (CNVVF, Région, Département) compose un jury.

Les visites du jury ont lieu entre le mois de juin et le mois de septembre selon les caractéristiques géographiques et climatiques des régions et le mode d'organisation établi entre les départements et la région.

### Le Palmarès du Concours Départemental 2015

Le jury a proposé la liste suivante des communes lauréates au concours départemental :



#### 1 - COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

1er prix : Le Malzieu Ville - 500 €

participation au concours interdépartemental 2016

2ème prix : Bagnols les Bains - 500 €

3ème : Les Vignes 4ème : Sainte Hélène

5ème : Le Bleymard et Nasbinals (ex æquo)



#### 2 - COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS

1er prix : Saint Chély d'Apcher - 500 € participation au concours interdépartemental 2016

Prix spécial « de l'encouragement » : Meyrueis - 200€

## Le Palmarès du Concours interdépartemental 2015



- Communes labellisées 1 fleur (remise de panneau) :
- Les Salelles (Lozère)
- Langogne (Lozère)
- Port La Nouvelle (Aude)
- Saint Martin le Vieil (Aude)
- Villemoustaussou (Aude)
- Montferrer (PO)

- Prades (PO)
- Saint Just (Hérault)
- Anduze (Gard)
- Lussan (Gard)
- Montfrin (Gard)
- Rochegude (Gard)
- Communes labellisées 2 fleurs (remise de panneau) :
- Mauguio-Carnon (Hérault)
- Salasc (Hérault)
- Tavel (Gard)



